

ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS AU PREMIER ADJOINT

ARRETE N° TL/DGS/DEL_FON_TAI/2026-03-22

DELEGATION DE FONCTIONS

Concerne M. Frédéric TAILLEZ

Premier Adjoint au Maire délégué à la sécurité publique et aux affaires générales de la collectivité.

Le Maire de PHALEMPIN, Député honoraire, Membre honoraire du Parlement,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en cas d'absence ou d'empêchement des adjoints ou si ces derniers sont titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints en date du 22 mars 2026 ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Délégation de fonctions est donnée à la date du présent arrêté, sous ma surveillance et ma responsabilité, à M. Frédéric TAILLEZ, Premier Adjoint au Maire, pour toutes les matières se rapportant à :

- ⇒ L'exercice des missions de police municipale ayant pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité, la proximité auprès des citoyens (incluant la prise de mesures provisoires d'hospitalisation d'office pour toute personne présentant un danger imminent pour elle-même ou pour la sécurité des personnes) et la salubrité publique ;
- ⇒ La police de la circulation et du stationnement sur le territoire communal ;
- ⇒ La sécurisation des voies, places et dépendances ouvertes à la circulation publique ;
- ⇒ La sécurité des établissements recevant du public ;
- ⇒ La signalisation routière verticale et horizontale ;
- ⇒ La police des immeubles, murs, bâtiments ou édifices menaçant ruine ;
- ⇒ La délivrance des permissions de voirie et autorisations d'occupation privative du domaine public ;
- ⇒ L'échange d'informations et le suivi des relations avec les services de la Gendarmerie Nationale et, notamment, la brigade territoriale autonome de PHALEMPIN ;
- ⇒ La mise en œuvre et le suivi d'un système de vidéo-protection sur le territoire communal ;
- ⇒ La défense et la sécurité civile en concertation avec les services compétents de l'Etat ;

Page 1

Tél. 03.20.62.23.40

Fax. 03.20.32.75.47

5, rue Jean Baptiste Lebas

59133 Phalempin

- ⇒ La médiation des conflits de voisinage en concertation avec le conciliateur de justice compétent ;
- ⇒ La gestion administrative et sécuritaire du marché hebdomadaire de fournitures et denrées alimentaires, Place Jean-Baptiste Coget ;
- ⇒ La gestion des relations entre les citoyens et l'administration communale ;
- ⇒ Le suivi des relations entre les citoyens et les institutions et services de l'État ;
- ⇒ La gestion des affaires générales de la collectivité intéressant notamment la réglementation générale afférente au recensement de la population, à la police des débits de boissons, aux locations de salles communales, au recensement du service civique, à la révision des listes électorales ;
- ⇒ La coopération transfrontalière, l'aide publique au développement, l'aide humanitaire et le développement de relations internationales dans les domaines de l'éducation, de l'enseignement et de la culture.

Article 2 : La délégation de fonctions consentie à Mr TAILLEZ emporte également délégation de signature des courriers, actes et documents administratifs établis dans le champ ou domaine de compétence repris à l'article 1^{er}. En ce cas, la signature de Mr TAILLEZ devra être précédée de la formule « par délégation du Maire ».

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis auprès des services de Monsieur le Préfet de Région à LILLE, notifié à l'intéressé et inscrit au registre des arrêtés de la ville de PHALEMPIN.

Fait à PHALEMPIN le 22 mars 2026,



Thierry LAZARO
Maire de PHALEMPIN
Député honoraire du Nord
Membre honoraire du Parlement

Notifié à Mr Frédéric TAILLEZ le 22/03/2026,
(signature)

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Taille', is written over the notification text.